

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 mars 2009

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. ALLAERT (pouvoir Mme ROY)**Membres absents** : Mme VANDRIESSE (pouvoir M. DUGOURD)**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Direction des espaces verts de la Ville - Construction d'un dépôt pour le secteur « Bourillot- Colombière » - Demandes de subventions

Madame Durnerin, au nom des commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération des 13 décembre 2004 et 30 janvier 2006, le Conseil Municipal a adopté le programme de construction d'un dépôt de secteur de la direction des espaces verts dans l'enceinte du stade Marcel Bourillot, esplanade Roger Couderc à Longvic, a arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 425 000 € TTC et a confié sa maîtrise d'oeuvre à un cabinet externe.

Ce bâtiment remplacera les actuels vestiaires installés dans les guérites d'entrée du parc de la Colombière ainsi qu'un hangar métallique. Il sera composé de deux volumes distincts, utilisés l'un comme vestiaires, en ossature et bardage "bois", l'autre comme local de stockage du matériel, en charpente et bardage métalliques.

Il s'inscrira dans une démarche de développement durable. Le principe est double : construire une enveloppe performante pour consommer peu d'énergie et avoir recours aux énergies renouvelables afin d'abaisser le coût de fonctionnement grâce à une production photovoltaïque.

La Ville solliciterait, auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et/ou de la Région Bourgogne au titre du Programme Energie Climat Bourgogne (PECB), la subvention susceptible d'être accordée pour le financement de ce projet.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider de solliciter, au taux maximum, la subvention susceptible d'être accordée par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et-ou par la Région Bourgogne au titre du Programme Energie Climat Bourgogne (PECB) pour le financement de la construction du dépôt de secteur "Bourillot-Colombière" de la direction des espaces verts de la Ville.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 08/04/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

02 AVR. 2009

